



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan de l'accidentalité en Maine-et-Loire

2019



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

Introduction

L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) a pour rôle de collecter les données statistiques relatives à la sécurité routière et à l'accidentologie en vue de l'élaboration d'études, de projets et d'évaluations, ainsi que leur diffusion vers le public et les institutions internationales (Eurostat, OCDE, OMS).

L'Observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) placé sous l'autorité directe du Préfet a pour rôle de fournir une expertise au plus proche du terrain, en capacité d'alimenter en données et analyses l'observatoire national en matière de sécurité routière et d'accidentologie. Ses missions vont de l'analyse de l'accidentalité au déploiement des contrôles automatisés sur les routes.

Les données présentées dans le présent document, issues des informations collectées et consolidées par les Forces de l'Ordre, permettent de tirer les enseignements suivants :

- De manière générale, l'année 2019, dans le prolongement de l'année 2018, a été marquée par une baisse significative (-7,6%) du nombre d'accidents corporels, ainsi que par une baisse du nombre de tués (-6 personnes) comme de blessés (-1,5%). Ces deux années se placent donc en rupture des années 2016-2017 qui avaient été caractérisées par une augmentation significative par rapport aux années précédentes.
- Au sein des deux groupes les plus à risque (soit les jeunes et les seniors), on observe :
 - Une augmentation du nombre de tués chez les 18-24 ans
8 tués contre 7 en 2018, soit 25 % des tués en 2019.
 - Une diminution du nombre de tués chez les senior
6 tués contre 12 en 2018, en rupture avec la tendance des 3 dernières années.
- Les usagers dits « vulnérables » (piétons, cyclistes, et usagers de deux-roues motorisés) sont sur-représentés dans les chiffres de l'accidentalité (14 tués sur 32) avec une proportion d'environ 46 % des tués.
- Les routes bidirectionnelles, limitées pour la plupart à 80 km/h depuis le 1er juillet 2018, enregistrent en 2019 les trois quarts des accidents mortels, dont la moitié ont lieu sur les routes départementales. De plus, ces dernières cumulent le quart des accidents corporels, mais également 49 % des accidents graves.
- Bien que son incidence sur les accidents ait connu un léger recul par rapport à 2018, l'alcoolémie reste en 2019 l'une des causes principales d'accident mortel, aux côtés de la vitesse excessive et du non-respect du code de la route.

Au-delà de la simple statistique, ce bilan de l'accidentalité dans le département du Maine-et-Loire constitue un instrument précieux de pilotage des actions de sécurité routière à mener. Il permet de détecter les publics à risque, et de mieux orienter les actions de prévention ainsi que la mise en œuvre des contrôles routiers pour que les routes du Maine-et-Loire soient plus sûres, au bénéfice de l'ensemble des usagers.


Le Préfet de Maine-et-Loire,
René BIDLAL



3/16

Sommaire

Chiffres clés de l'année 2019 en Maine-et-Loire p07

Données territoriales p08

Les Victimes en Maine-et-Loire p11

Analyse temporelle p12

**Principales causes et circonstances
d'accidents mortels** p12

**Evolution de la mortalité des enjeux du DGO
sur les 5 dernières années** p13

Définitions

Tué : une personne décédée dans les 30 jours des suites de l'accident.

Blessé Hospitalisé : une personne dont l'état a nécessité une hospitalisation de plus de 24 heures.

Blessé Léger : une personne dont l'état a nécessité des soins médicaux, mais pas d'hospitalisation ou une hospitalisation de moins de 24 heures.

Accident corporel : un accident mortel ou non mortel survenu sur la voie publique, provoquant au moins un blessé et impliquant au moins un véhicule.

Victime : un tué ou un blessé hospitalisé ou léger.

Victime grave : un tué ou un blessé hospitalisé.

Indice de gravité : le nombre de tués pour 1 00 accidents.

Zone police : Villes d'Angers, Cholet, Saumur, Avrillé, Trélazé, Saint Barthélemy d'Anjou, Les Ponts de Cé.

Zone gendarmerie : Tout le département hors zone police

Sigles

ATBH : accidents, tués, blessés hospitalisés.

BH : blessé hospitalisé plus de 24H.

BL : blessé léger ayant reçu des soins, mais si hospitalisé la durée a été inférieure à 24H.

Ig : indice de gravité = nombre de tués pour 1 00 accidents.

Victime grave : victime tuée ou hospitalisée.

Chiffres clés de l'année 2019 en Maine-et-Loire

Evolution par rapport à 2018

Accidents	749	- 7,60 %
Tués	32	- 6
Blessés Hospitalisés BH	278	+ 6,50 %
Blessés Légers BL	670	- 4,40 %
Accidents mortels	31	- 5
Indice de gravité*	4,3	- 0,4

*nombre de tués pour 100 accidents

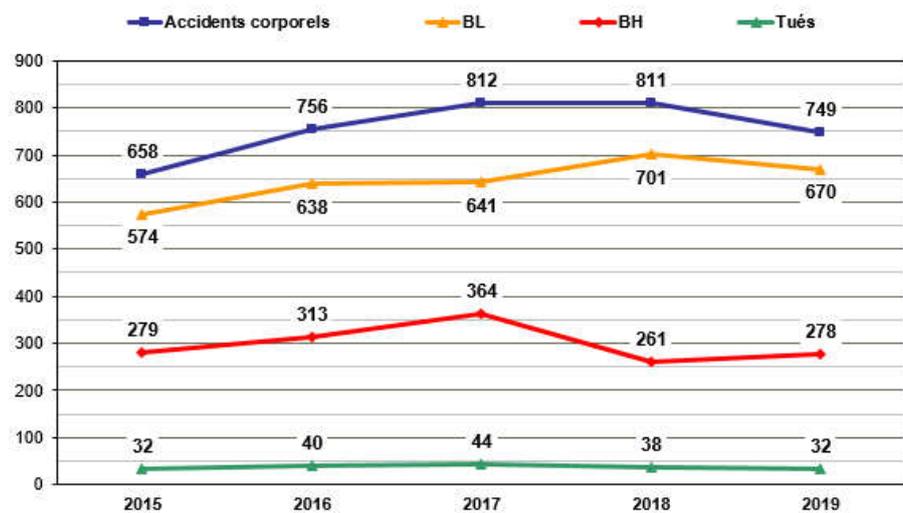
Par rapport à 2018

Baisse de 7,6 % du nombre d'accidents corporels

- 1,5 % de blessés

- 6 tués

Accidents, tués, blessés hospitalisés et blessés légers



Sur 5 ans

+14 % d'accidents corporels

+11 % de blessés

Tués : pas d'évolution

Nombre de tués sur les routes du Maine-et-Loire



Sur 10 ans

Évolution irrégulière

Données territoriales

Zones périurbaines et rurales

1/3 des accidents corporels du département

1/3 des blessés

mais

3/4 des tués

Autoroutes

18 accidents /100km
4 % des accidents corporels
4 % des victimes graves

Routes Départementales

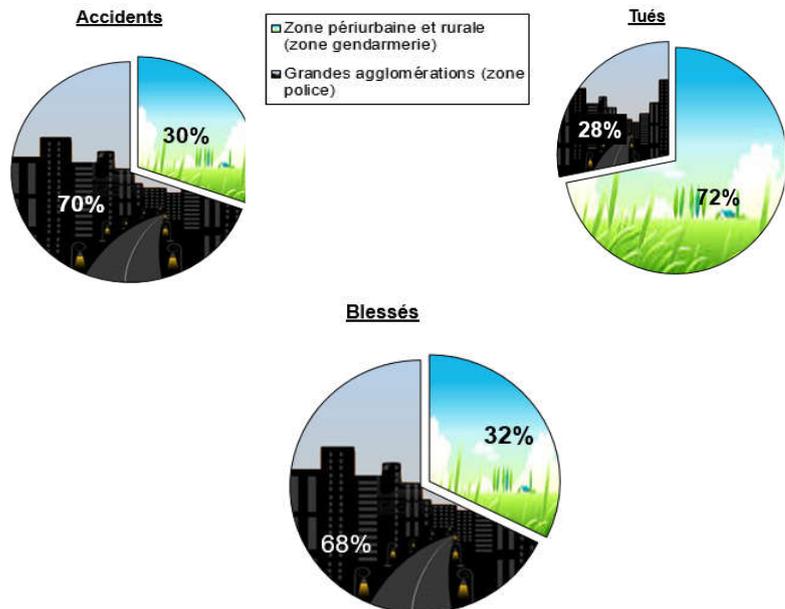
4 accidents /100km
25 % des accidents corporels
49 % des victimes graves

Les déplacements

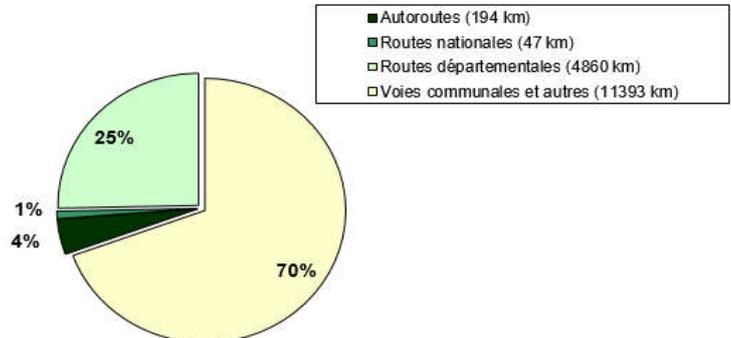
Piétons/vélos plus impliqués en ville

Motos plus impliquées en campagne

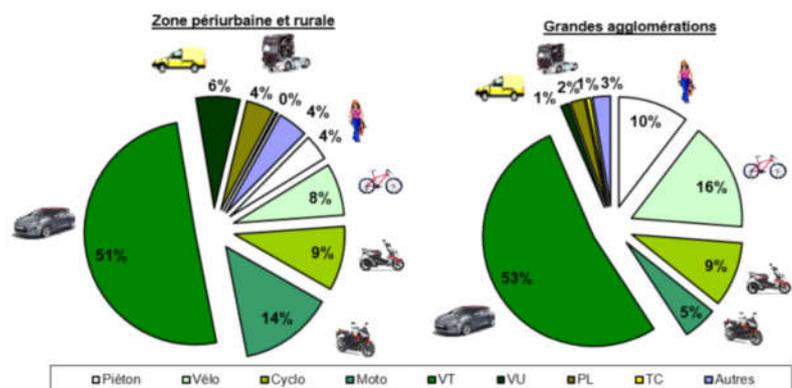
Localisation



Localisation des accidents par type de voirie



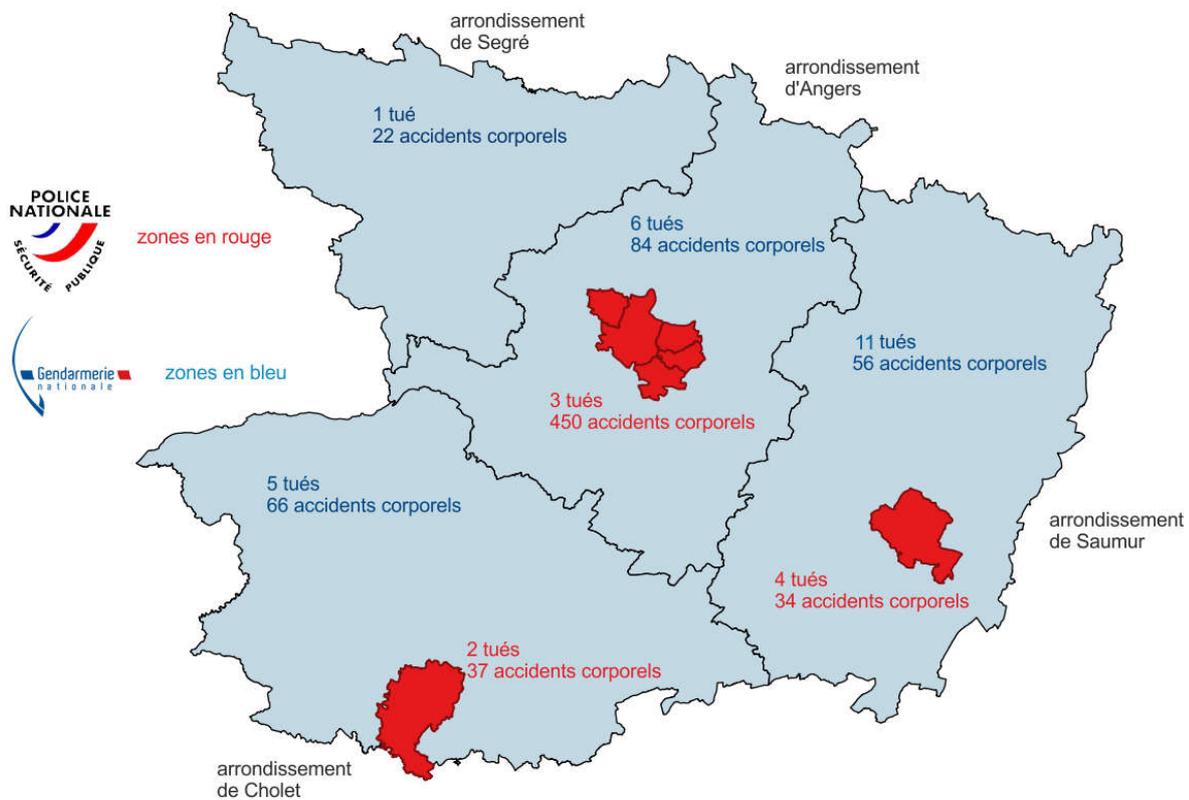
Les accidents par mode de déplacement





Données territoriales — Ensemble du département

Répartition des tués et des accidents corporels 2019 selon les arrondissements et les secteurs de compétences des Forces de l'Ordre :



source TRAxY, extraction Qgis

Les accidents corporels sont plus fréquents en ville notamment en zone Police mais plus graves en zone Gendarmerie, en milieux rural et périurbain.



Données territoriales — Ensemble du département

Répartition des tués et des accidents corporels en 2019 par EPCI :



source TRAxY, extraction Qgis

Victimes en Maine-et-Loire

Les JEUNES de 18 à 24 ans

1 tué sur 4
(en augmentation par rapport à 2018)

1 blessé sur 4 (stable par rapport à 2018)

Les SENIORS de 65 ans et plus :

1 tué sur 5 (divisé par 2 comparé à 2018)

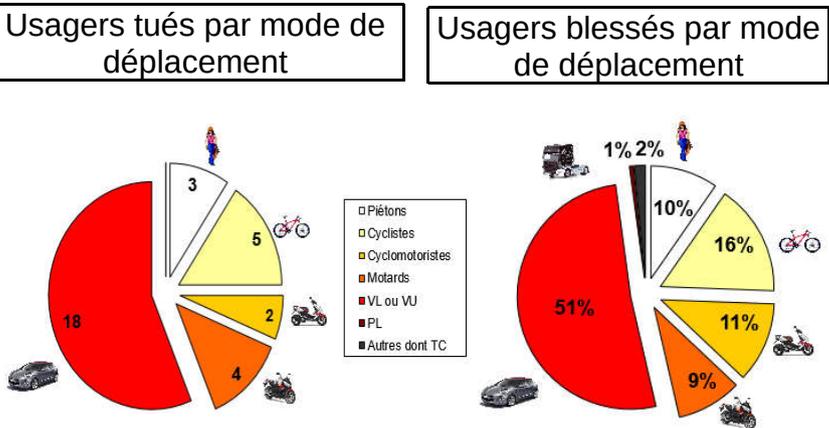
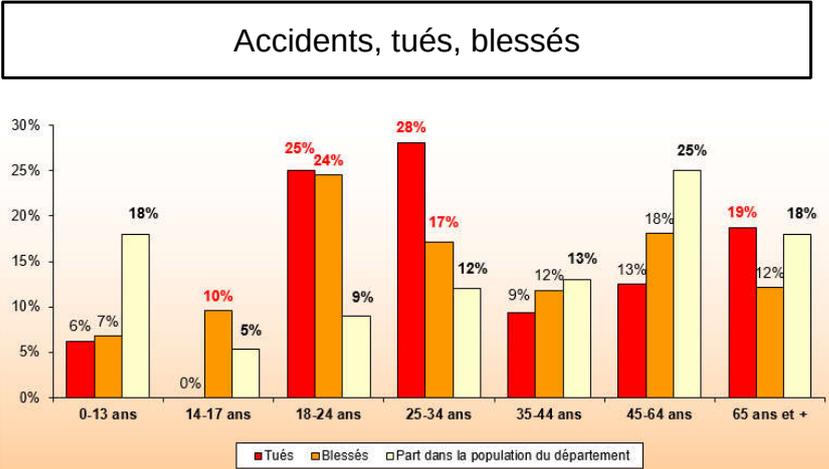
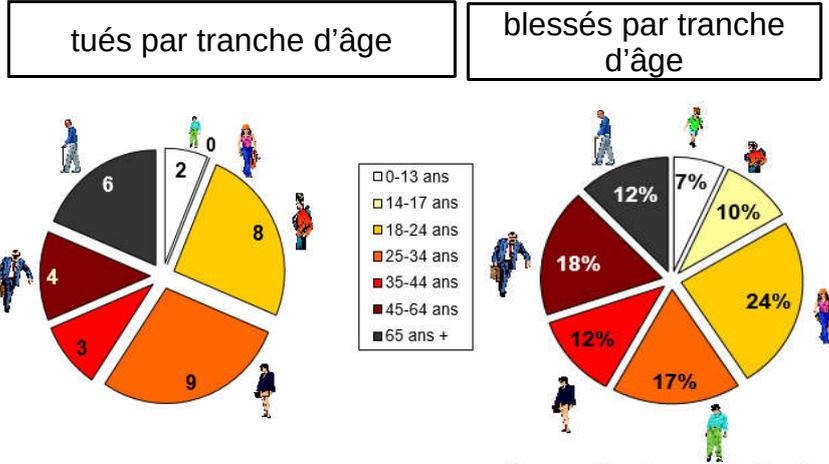
Risque accru pour :

les 18-24 et les 25-34 selon leur part dans la population

14 usagers vulnérables tués :

3 piétons tués contre 1 en 2018

4 motards tués contre 7 en 2018



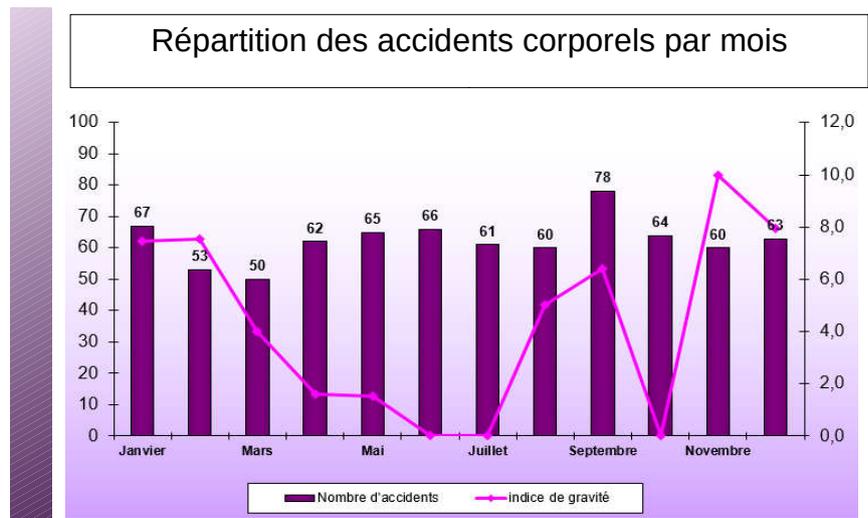
Analyse temporelle

Accidents corporels plus fréquents

en Septembre

Accidents corporels plus graves

en Novembre et Décembre

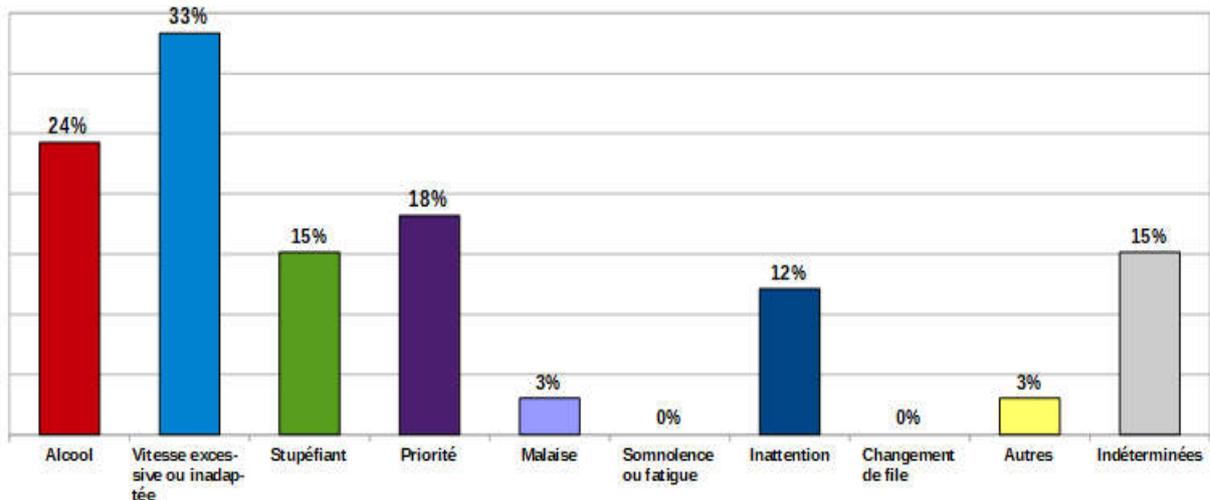


Les accidents corporels sont répartis sur toute l'année avec un pic en septembre. Leur gravité est plus importante sur les périodes hivernales (de novembre à février).

Causes principales des accidents mortels

CAUSES principales d'Accidents Mortels (en causes multiples)
Pourcentages rapportés au nombre d'accidents mortels

Année 2019



premières causes principales : Vitesse excessive, alcool et refus de priorité

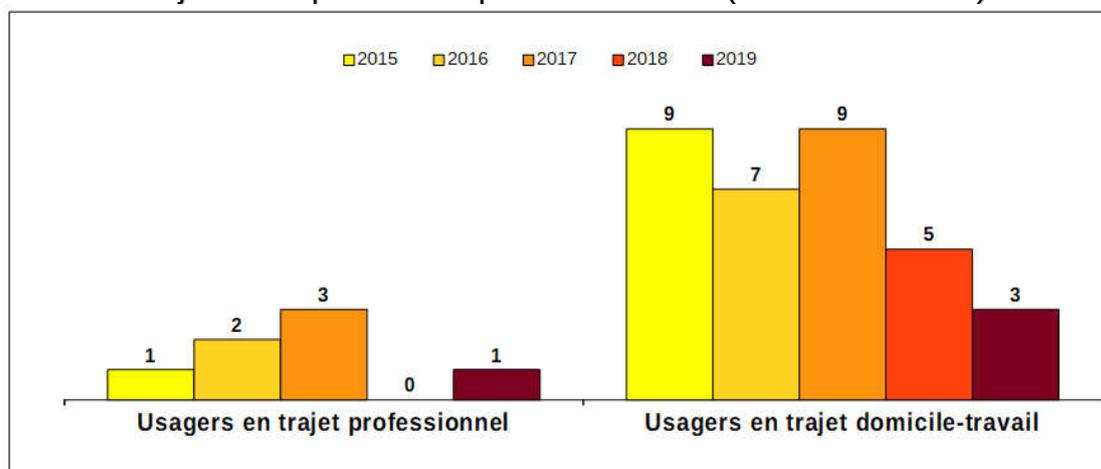
2019 : la cause alcool recule de 7 points en 2019 (24 % contre 31 % en 2018)

la cause vitesse est stable depuis de nombreuses années.

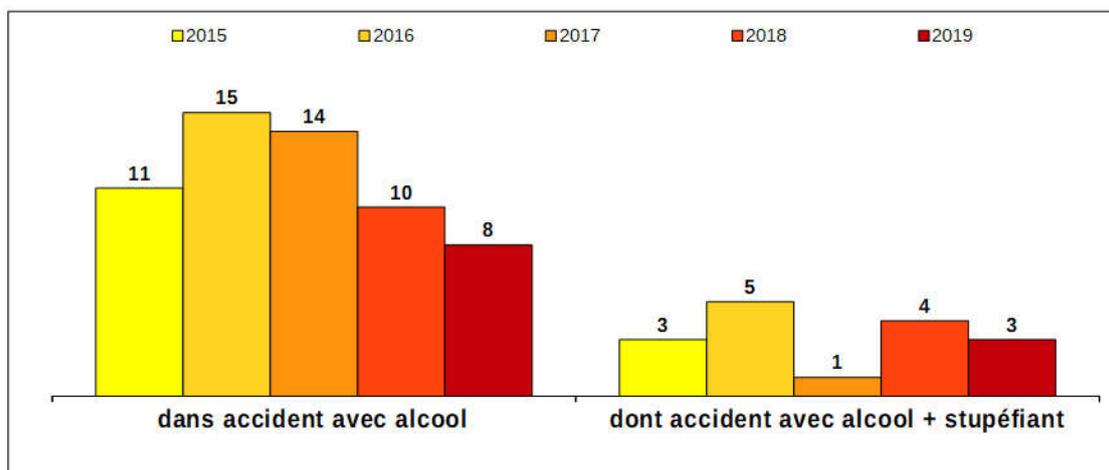
Evolution de la mortalité suivant les enjeux du Document Général d'Orientation sur les 5 dernières années

Evolution de la mortalité depuis 2015 des enjeux du DGO de la politique locale de sécurité routière 2018-2022 :

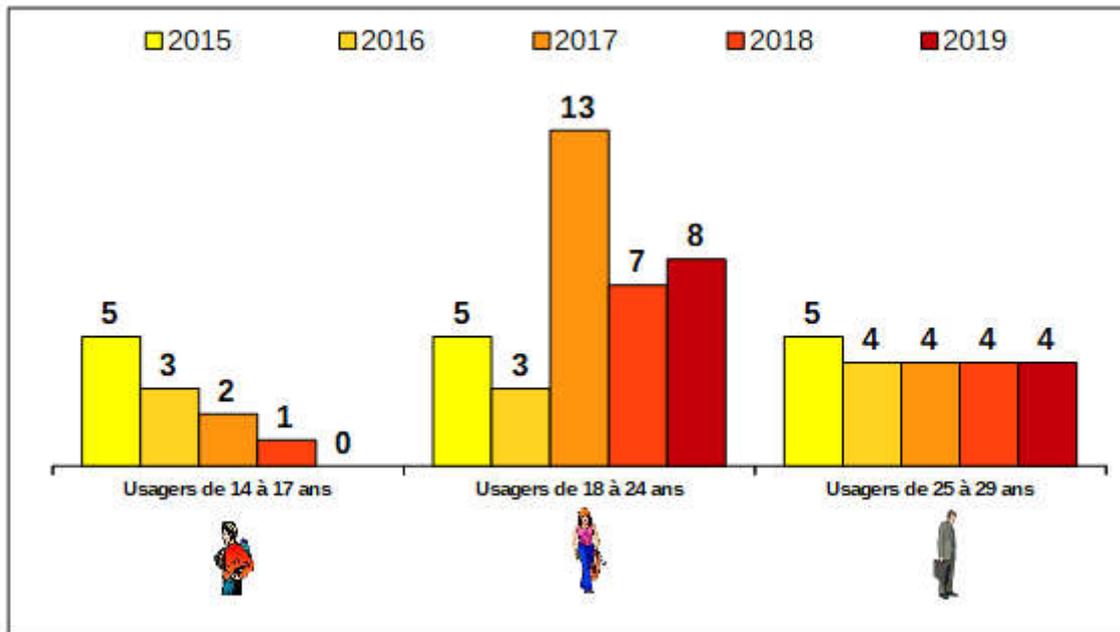
Enjeu « risque routier professionnel » (nombre de tués)



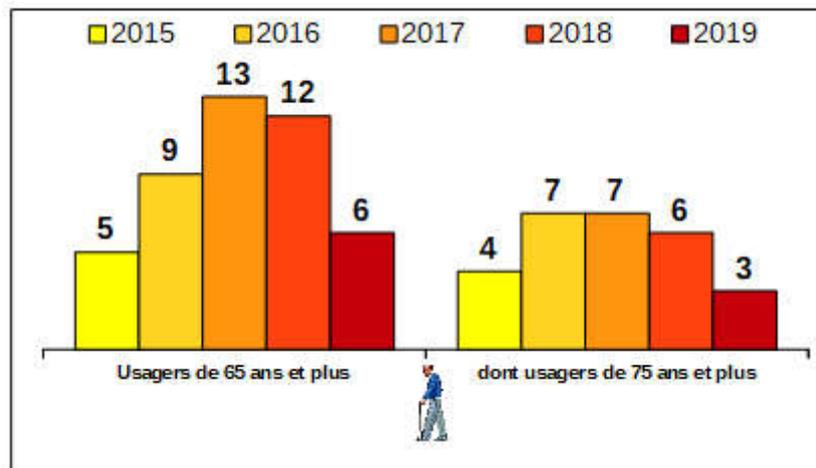
Enjeu « substances psychoactives » (nombre de tués)



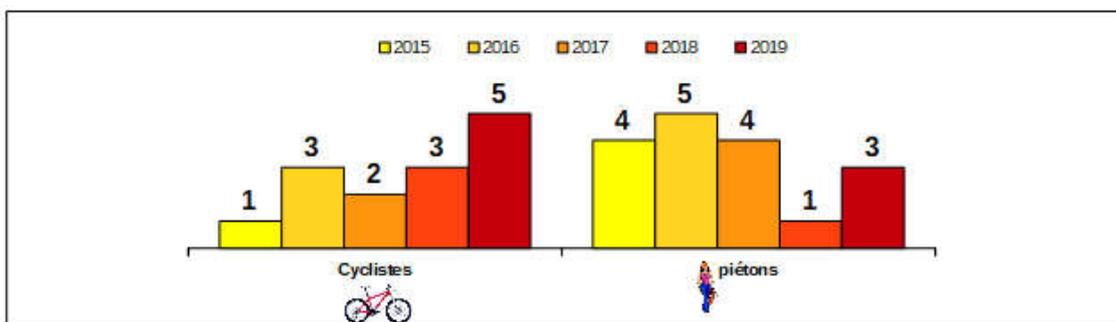
Enjeu « jeunes » (nombre de tués)



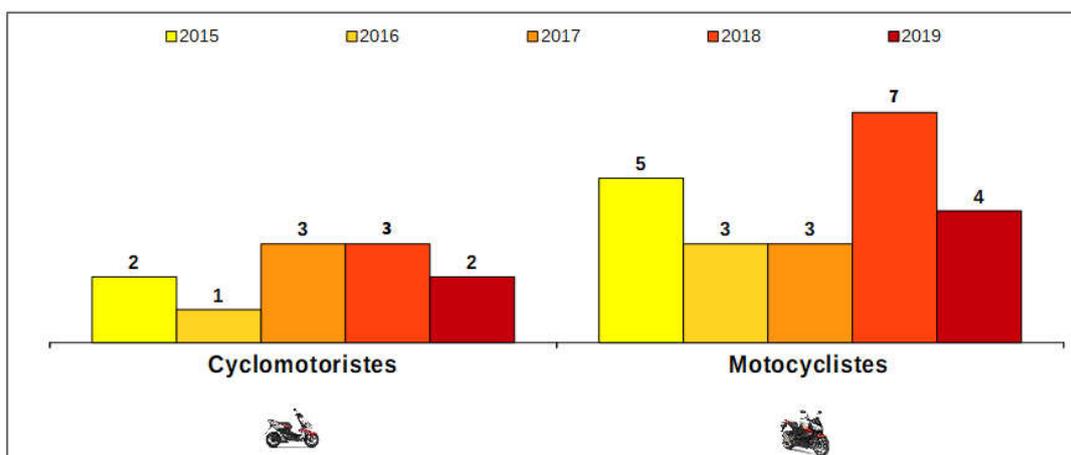
Enjeu « seniors » (nombre de tués)



Enjeu « partage de la voirie » (nombre de tués)



Enjeu « deux-roues motorisés » (nombre de tués)



Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire
Service Sécurité Routière et Gestion de Crise
Unité Transports, Ingénierie de Crise et Sécurité Routière

Cité administrative – Bâtiment M

15 bis, rue Dupetit Thouars

49047 ANGERS Cédex 01

Tel. 02 41 86 64 51

Fax. 02 41 86 64 97

Courriel : ddt-srgc-ticsr-odsr@maine-et-loire.gouv.fr

www.maine-et-loire.gouv.fr